



N° de résolution
ou annotation



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 23-86 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE
PATRIMONIAL**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 23-86 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial, en raison d'obligations gouvernementales.
2. Une assemblée de consultation aura lieu le **12 septembre 2023 à 18h30** à la salle municipale située au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.
3. L'objet de ce règlement est qu'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c-A-19.1) une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles notamment sur la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé. Veuillez noter que le règlement relatif à la démolition d'immeubles, ne contient pas de dispositions susceptibles à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
4. Le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Publication / Règlements municipaux.

DONNÉ à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 16^e jour du mois d'août 2023.

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11h et 12 h, le 16^e jour d'août 2023 et sur le site internet www.saldi.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour d'août de l'an deux-mille-vingt-trois.

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière